

LA FIBRE POUR TOUS À NANTERRE !

La 1ère phase de mobilisation s'achève sur un résultat : tout Nanterre sera raccordable d'ici 2019.

Plus de 40 armoires de rue sont déjà installées sur 70. En ce qui concerne les pavillons et immeubles de moins de 12 logements, les armoires de rue se déploient dans toute la ville.

A présent, le plan de raccordement à la fibre entre dans sa phase de mise en oeuvre et de suivi des opérations.

Vous pouvez toujours vous signaler via la [plateforme](#) pour nous transmettre le contact de votre syndic de co-propriété, ou exprimer les difficultés que vous rencontrez. Toutes les adresses comportant un problème seront regoupées et transmises directement aux opérateurs.

Afin de vous guider dans vos prochaines démarches, voici les éléments à savoir en fonction de votre situation.

Vous occupez un logement de type :	Informations	Démarches
Pavillon mono propriétaire/occupant	<p>https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique</p> <p>zoomer pour voir les « maisons » de mauve à orange, en passant par bleu clair et jaune.</p> <p><i>à noter : le décalage sur le secteur du Mont-Valérien. Les adresses couvertes sont encore en mauve (ce n'est pas le même service d'Orange qui met à jour le SIG !) elles devraient être en bleu clair et prochainement en jaune.</i></p>	<p>Se signaler sur le site des opérateurs et surveiller les travaux dans la rue et la disponibilité du service.</p>
Immeuble de 1 à 3 logements/activité ou Pavillon multi-occupants	<p>Une « boîte » de connexion sera dans la rue.</p>	<p>Attention lors du premier raccordement, veillez à ce que tous les occupants potentiels soient pris en compte (nombre de fibres du câble installé)</p>

<p>Immeuble de 4 à 11 logements (ou activité) Dont pavillons « découpés »</p>	<p>C'est Orange qui va raccorder par un « boîtier » à l'intérieur de l'immeuble.</p> <p>Une convention doit être signée pour installer ce boîtier.</p> <p>Orange a mandaté ENGIE/INEO pour cela.</p>	<p>Important : signature par le propriétaire unique ou la copropriété - le contact est pris par ENGIE - Si difficulté, se signaler sur https://participez.nanterre.fr/campagne/fibre-pour-tous</p> <p>La ville transmettra au bon interlocuteur chez Orange/Engie</p>
<p>En zone dense Immeubles de 12 logements et plus</p>	<p>Un convention d'opérateur d'immeuble (OI) doit être passée avec Orange, SFR ou Free (Bouygues : non)</p> <p>Un « point de mutualisation intérieur »PMI sera posé, commun avec les fournisseurs de service qui souhaitent raccorder l'immeuble</p>	<p>La plupart de ces immeubles ont déjà un « opérateur d'immeuble » et sont desservis par Orange et/ou SFR</p> <p>Les opérateurs (dont l'OI) raccordent leur câble issu de l'extérieur dans le PMI.</p> <p>Prévoir la question des accès (gardiens, syndic) aux locaux techniques pour les raccordements initiaux et successifs dans la durée. C'est souvent un point de blocage.</p>
<p>En poche de basse densité (sud du mont-valérien/plauteau) Immeuble de 12 logements et plus</p>	<p>Un boîtier intérieur est installé par Orange. Une convention doit être signée (propriétaire unique, bailleur, copropriétés)</p> <p>Orange a donné mandat à ENGIE</p>	<p>Les opérateurs ne raccordent pas leur câble de « service » à l'immeuble, mais à la (grosse) armoire de rue dite PMZ300. Le parcours de l'armoire au logement est assuré par Orange.</p>
<p>Dans tous les cas, immeubles, ateliers, commerces, cas particuliers. Cela concerne aussi les écoles, la mairie s'en occupe.</p>	<p>La réglementation et la pratique visaient surtout les logements.</p> <p>Depuis 2017 l'accent de l'Etat (ARCEP) a été mis sur les professionnels, notamment ceux qui ne peuvent payer une fibre dédiée comme les grandes entreprises</p> <p>Orange examine particulièrement ces cas (avec le soutien de la mairie pour les « repérer »). On parle « d'équivalent logement ».</p>	<p>Des offres commerciales spécifiques sont proposées, un peu plus cher que les particuliers, mais avec des services et garanties en plus.</p> <p>Notamment un dépannage plus rapide : ce sont les « offres pro », qui restent largement moins cher que les offres « entreprise ».</p>